

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03730

Numéro SIREN : 508 648 110

Nom ou dénomination : KERMABON

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt 9474

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	500	500		
Fonds commercial (1)	920 000		920 000	920 000
Autres immobilisations incorporelles	14 620		14 620	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	70 462	57 333	13 130	17 097
Installations techniques, matériel et outillage industriels	177 969	123 975	53 994	54 617
Autres immobilisations corporelles	81 103	70 271	10 832	9 652
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 845		8 845	8 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 273 500	252 079	1 021 421	1 010 211
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	16 844		16 844	14 690
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	779		779	3 014
Marchandises	1 518		1 518	1 230
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 020		11 020	13 947
Autres créances	9 802		9 802	98 642
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	664 101		664 101	370 267
Charges constatées d'avance (3)	299		299	800
TOTAL ACTIF CIRCULANT	704 362		704 362	502 590
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 977 862	252 079	1 725 783	1 512 801
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2019
Bilan passif	

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	987 788	849 458
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	429 184	308 330
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 423 572	1 164 388
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	95 546	136 306
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 043	8 082
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 319	61 681
Dettes fiscales et sociales	122 123	134 739
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 545	
Autres dettes	7 635	7 605
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	302 211	348 412
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 725 783	1 512 801
(1) Dont à plus d'un an (a)	55 566	95 546
(1) Dont à moins d'un an (a)	246 645	252 866
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	2 050 164		2 050 164	1 799 775
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	2 050 164		2 050 164	1 799 775
Production stockée			-2 235	3 014
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 828	8 006
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			4 916	26 657
Autres produits			39	37
Total produits d'exploitation (I)			2 054 712	1 837 488
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			25 907	28 562
Variations de stock			-288	640
Achats de matières premières et autres approvisionnements			399 987	393 172
Variations de stock			-2 154	-2 658
Autres achats et charges externes (a)			225 679	227 686
Impôts, taxes et versements assimilés			25 931	22 838
Salaires et traitements			594 900	565 338
Charges sociales			149 581	140 898
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 384	27 401
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			186	2 410
Total charges d'exploitation (II)			1 441 113	1 406 286
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			613 599	431 202
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			738	931
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			738	931
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-738	-931
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			612 860	430 271

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2019
Compte de résultat (suite)	

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 803	
Sur opérations en capital	1 071	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 874	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 874	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	168 802	121 941
Total des produits (I+III+V+VII)	2 054 712	1 837 488
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 625 527	1 529 158
BENEFICE OU PERTE	429 184	308 330
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL KERMABON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 1 725 783 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 429 184 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 8 114 Euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	920 000			920 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500	14 620		15 120
Immobilisations incorporelles	920 500	14 620		935 120
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	70 462			70 462
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	173 081	13 178	8 290	177 969
– Installations générales, agencements aménagements divers	64 986	5 866	1 387	69 465
– Matériel de transport	6 983			6 983
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 319		9 664	4 655
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	329 832	19 044	19 342	329 534
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	8 845			8 845
Immobilisations financières	8 845			8 845
ACTIF IMMOBILISE	1 259 177	33 664	19 342	1 273 500

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	14 620	19 044		33 664
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	14 620	19 044		33 664
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 342		19 342
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 342		19 342

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2019
Éléments achetés	920 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	920 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations incorporelles	500			500
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	53 366	3 967		57 333
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	118 464	13 801	8 290	123 975
– Installations générales, agencements aménagements divers	64 112	820	1 387	63 545
– Matériel de transport	3 387	1 397		4 783
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 137	1 400	8 594	1 943
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	248 466	21 384	18 271	251 579
ACTIF IMMOBILISE	248 966	21 384	18 271	252 079

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 29 966 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 845		8 845
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 020	11 020	
Autres	9 802	9 802	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	299	299	
Total	29 966	21 121	8 845
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6000 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euro.

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2019
Notes sur le bilan	

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 302 211 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	95 546	39 980	55 566	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 319	56 319		
Dettes fiscales et sociales	122 123	122 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 545	17 545		
Autres dettes (**)	10 678	10 678		
Produits constatés d'avance				
Total	302 211	246 645	55 566	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 759			
(**) Dont envers les associés	3 043			

Charges à payer

	Montant
FNP ELECTRICITE GAZ	2 049
FNP EAU	620
FNP ENTRET°REPARAT°MAT.TRANSPORT	150
FNP HONORAIRES COMPTABILITE	4 229
FNP HONORAIRES JURIDIQUE	1 500
DETTE S/PROV. POUR CONGES PAYES	15 540
CHARGES SOCS. CP	4 068
FPC A PAYER	118
CVAE A PAYER	4 827
CFE A PAYER	1 215
TAXE FONCIERE	4 960
DIVERS CHARGES A PAYER	7 605
Total	46 880

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA ENT.REP.INST.GENERALES	110		
CCA MAINTENANCE	189		
Total	299		

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



« KERMABON »
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 6 000 €
Siège social : 156 Avenue du Général Leclerc
33600 - PESSAC
RCS BORDEAUX 508 648 110

DÉCISIONS UNILATÉRALES ORDINAIRES ANNUELLES
PRISES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE
LE 30 MARS 2020

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 :

L'associée unique, sur la proposition du gérant, décide d'affecter la somme de 429 184,15 €, montant du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes
à l'associée unique une somme de 100.000,00 €
- le solde, soit la somme de 329 184,15 €
à l'augmentation du poste « Autres Réserves ».

Le dividende à distribuer dont le montant s'élève à la somme de 100.000 € se trouve ainsi fixé à la somme de 1.000 € par part sociale, et sera payable au siège social dans les délais impartis par la loi.

Le montant du dividende non éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° à 4 du Code Général des Impôts, soit pour 100 parts sociales, s'élèvera à 100.000 €.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associée unique rappelle qu'il a été effectué les distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices.

Le tableau ci-après fait apparaître le montant des revenus distribués éligibles ou non éligibles au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, éligible ou non éligible seulement à l'abattement de 40%).

9x7

	Revenus distribués éligibles à compter du 1^{er} Janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, éligible seulement à l'abattement de 40%)	Revenus distribués non éligibles à compter du 1^{er} janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, non éligible seulement à l'abattement de 40%)
Année 2017	0 €	0 €
Année 2018	0 €	175 000 €
Année 2019	0 €	170 000 €

L'associée unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, déclare que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Décision prise : texte ci-dessus.

Le Gérant : M. Pierre-Xavier BARRANGER

